CONDITIONS D'UTILISATION DE MY BANK-NOW

Les présentes conditions d'utilisation de BANK-now AG («**BANK-now**») régissent l'accès à My BANK-now et à ses fonctions, ainsi que leur utilisation. BANK-now peut à tout moment modifier les fonctions proposées dans My BANK-now ou limiter leur utilisation.

Le «**client**» est la personne qui achète un produit de BANK-now, qui est autorisée à accéder à My BANK-now et qui utilise My BANK-now en tant que client.

La notion de «**système IT**» comprend à chaque fois le matériel informatique et les logiciels qui sont employés pour l'accès à My BANK-now et son utilisation.

A. DISPOSITIONS GENERALES

1. Moyens d'accès personnels

L'accès à My BANK-now et aux fonctions connexes proposées, après que le client a justifié de son identité devant BANK-now en saisissant les données d'accès («**moyens d'accès**») exigées au moment de l'utilisation du service. Les moyens d'accès peuvent être complétés ou modifiés à tout moment par BANK-now. Le client prend connaissance du fait que les données liées aux moyens d'accès puissent être traitées par des tiers via des serveurs situés dans le pays et à l'étranger et accepte ce fait.

Depuis que des applications de BANK-now, qui doivent être installées sur un appareil mobile du client («**apps**»), sont utilisées pour les moyens d'accès, le client prend connaissance du fait que la technologie de l'appareil mobile est utilisée en cas de recours à un examen biométrique. A cet égard, BANK-now ne peut ni influencer ni contrôler cette technologie et ne peut pas non plus consulter les données biométriques consignées sur l'appareil mobile. Le client doit par conséquent assurer qu'il est la seule personne dont les données biométriques sont consignées sur l'appareil mobile. Le client doit en outre protéger son appareil mobile contre l'accès de tiers et désactiver immédiatement l'accès à My BANK-now en cas de perte de son appareil mobile. Par ailleurs, les devoirs de diligence sont applicables conformément au point 5.

2. Justification d'identité et blocage de l'accès

Pour l'utilisation de My BANK-now et des fonctions connexes proposées, BANK-now examine l'identité du client à l'aide des seuls moyens d'accès personnels (cf. point 1). Les signatures ou les cartes d'identité ne sont pas examinées. **Toute personne qui accède à** My BANK-now **avec des moyens d'accès personnels est considérée comme légitime par BANK-now. Cela vaut indépendamment du fait qu'il s'agisse ou non du client effectif.**

Cela signifie qu'après examen de l'identité de la personne, l'ensemble des demandes saisies via My BANK-now **sont considérées comme ayant été rédigées par le client et que BANK-now est considérée comme autorisée à traiter ces données dans le cadre de l'usage commercial normal.**

Chaque client peut demander à ce que soit bloqué l'accès à My BANK-now (p. ex. en appelant BANK-now).

Le client supporte le risque lié à l'utilisation de ses moyens d'accès personnels jusqu'au moment du blocage devenu effectif dans un délai commercial normal.

Les moyens d'accès personnels n'expirent pas automatiquement, par exemple en cas de décès, d'incapacité ou de suppression du pouvoir de signature. **Le blocage de l'accès doit toujours être ordonné expressément par le client ou ses successeurs.** BANK-now se réserve le droit, sans préavis, de bloquer ou de désactiver elle-même à long terme l'accès à BANK-now en cas de non-usage (en particulier après un délai de deux ans suivant la cessation complète de toute relation bancaire avec BANK-now).

3. Logiciels BANK-now (y compris apps)

Aux fins de l'utilisation de My BANK-now, le client peut utiliser les logiciels spécialement mis à disposition par BANK-now (en particulier les apps). Dans la mesure où la loi le permet, BANK-now ne garantit en rien que les logiciels livrés sont exempts de défauts. BANK-now ne garantit pas non plus que les logiciels répondront en tous points aux conceptions du client et fonctionneront parfaitement, dans toutes les applications et combinaisons, avec les autres programmes et configurations d'appareil/de réseau sélectionnés par le client. En cas de défauts ou de dysfonctionnements qui altèrent ou empêchent leur bon fonctionnement, le client doit arrêter de les utiliser et en informer BANK-now sans délai.

L'utilisation de logiciels mis à disposition par BANK-now sur des appareils qui ne sont pas contrôlés par BANK-now, en particulier **l'utilisation d'apps sur un appareil mobile, peut conduire à ce que des tiers (p. ex. des fabricants d'appareils, des fournisseurs de plateformes de distribution d'apps, des opérateurs de réseau) clôturent une relation bancaire avec BANK-now ou puissent accéder à des informations sur les clients de la banque (p. ex. lors de l'enregistrement sur l'appareil d'informations sur les clients de la banque ou en cas de perte de l'appareil).**

En utilisant les logiciels mis à disposition par BANK-now, le client reconnaît qu'il le fait à ses propres risques et périls.

Aux fins de l'utilisation de logiciels, BANK-now accorde au client le droit non exclusif, non transférable et gratuit de télécharger les logiciels, de les installer sur un appareil mobile qu'il possède ou contrôle et, pour l'utilisation de My BANK-now et des fonctions connexes proposées, de les mettre en place.

Pour des raisons de sécurité, BANK-now est autorisée à bloquer l'utilisation des logiciels qu'elle met à disposition sur des appareils mobiles, par exemple sur des appareils avec des logiciels potentiellement dommageables ou assortis de restrictions d'utilisation prévues à distance («rooting» ou «jailbreak»).

Dans la mesure où BANK-now fait preuve de la diligence requise dans les conditions commerciales habituelles, BANK-now ne garantit aucunement un accès continu, constamment ininterrompu, à ses services. Elle récuse également toute responsabilité pour des dommages qui feraient suite à des perturbations ou à des interruptions (y compris des travaux de maintenance inhérents au système) ou à un encombrement des automates ou des systèmes informatiques de BANK-now.

4. Services de notification

Dans My BANK-now et les fonctions connexes proposées, le client a la possibilité de s'informer sur certains évènements au moyen de communications électroniques (en particulier des e-mails). Ces communications sont transmises **via des canaux de communication non cryptés** inhérents au système. Pour des raisons techniques, BANK-now ne peut pas garantir que les communications parviendront effectivement dans tous les cas au client (p. ex. retards, erreurs d'orientation ou interruptions de service du côté des opérateurs de service). Il est également possible que des informations soient modifiées, falsifiées ou interceptées par des tiers.

En l'absence d'instructions particulières, BANK-now se réserve le droit, **dans le cadre de la relation commerciale complète du client** (comprenant les futures relations), **d'envoyer à l'adresse e-mail communiquée à BANK-now, via des canaux de communication non cryptés, des communications électroniques** telles que des informations et des recommandations de sécurité, des comptes rendus d'incidents, des conseils, des confirmations de demandes de rendez-vous, des publications, ainsi que des informations générales et personnalisées sur les produits et les services. Il peut ressortir de ces communications que le client dispose de certains produits et services BANK-now, pouvant ainsi éventuellement **permettre à des tiers tels que les opérateurs de réseau et de service de conclure à l'existence d'une relation bancaire.**

5. Devoirs de diligence

Le client est tenu de suivre les instructions de BANK-now en ce qui concerne l'utilisation de My BANK-now, en particulier les instructions concernant les précautions à prendre en matière de sécurité. BANK-now peut mettre ces instructions à disposition sur le site Internet de BANK-now, dans My BANK-now ou de toute autre manière pertinente.

Le client est tenu de conserver ses moyens d'accès **avec une attention particulière et en les tenant séparés les uns des autres.** Les moyens d'accès (notamment l'ID utilisateur) ne doivent **en aucun cas être transmis ou rendus accessibles à des tiers de toute autre manière.**

Le client ne doit pas répondre aux e-mails, SMS ou autres messages de tiers qui se feraient passer pour des collaborateurs de BANK-now et qui inviteraient le client à communiquer ses moyens d'accès (p. ex. en saisissant l'ID utilisateur sur un site Internet accessible via un lien). Dans un tel cas, il convient d'informer BANK-now sans délai.

Si une liaison est établie avec My BANK-now en ligne ou par d'autres réseaux électroniques, le client est tenu, à des fins de lutte contre les erreurs et les abus, de vérifier l'exactitude de l'adresse BANK-now sélectionnée ainsi que l'authenticité du certificat serveur de BANK-now associé (fingerprint). Si une irrégularité est constatée, il ne faut pas se connecter ou il convient d'interrompre immédiatement la liaison et de contacter BANK-now. Les moyens d'accès personnels ne doivent être saisis et transmis que sur le site Internet de BANK-now. La connexion doit systématiquement s'opérer sur la page Internet de BANK-now dédiée à la connexion (login) et jamais sur la page Internet d'un fournisseur tiers.

Il se peut que des tiers non autorisés **tentent d'accéder** subrepticement **au système IT du client.** Le client est par conséquent tenu de prendre les mesures de protection habituelles afin de réduire autant que possible les risques existants en matière de sécurité (p. ex. les risques sur Internet). Le système d'exploitation et le navigateur doivent notamment être mis à jour, le client devant ainsi installer les correctifs de sécurité (patches) mis à disposition et recommandés par le fournisseur concerné. Il convient de prendre les précautions de sécurité qui s'imposent habituellement pour les réseaux électroniques publics (p. ex. via l'utilisation d'un pare-feu et d'un programme antivirus constamment mis à jour). Il est de la responsabilité du client de s'informer précisément des précautions nécessaires en matière de sécurité et de les respecter.

6. Risques

L'accord de justification d'identité (cf. point 2) signifie que les risques peuvent survenir chez les clients en cas de (i) manipulations sur le système IT du client, (ii) d'utilisation abusive des moyens d'accès personnels, (iii) de non-respect des devoirs de diligence ou (iv) d'interventions de tiers non autorisés dans la transmission des données.

Le client a conscience des risques liés à l'échange d'informations et de données sur des réseaux publics et privés de transmission de données, ainsi qu'à l'emploi du logiciel mis à disposition par BANK-now. Même lorsque, dans le cadre de My BANK-now via Internet, le contenu de données à transmettre, à l'exception de l'expéditeur et du destinataire, est automatiquement crypté, le risque de manipulations ciblées sur le système IT du client relève alors de la sphère d'influence du client et doit donc être pris par celui-ci. En cas de dommages causés par des erreurs de transmission, des erreurs d'orientation, des défauts et des dysfonctionnements techniques, des pannes ou des interventions illicites/abusives dans les systèmes IT

du client ou d'un tiers (y compris les systèmes et réseaux de transmission accessibles à tous), BANK-now ne peut être tenue pour responsable, sauf si elle a manqué à son devoir de diligence.

7. Affichage d'informations

Lors de l'affichage d'informations dans My BANK-now, BANK-now fait preuve de la diligence requise. BANK-now exclut toute garantie et responsabilité supplémentaire en matière d'actualité, d'exactitude et d'exhaustivité. **Les informations et communications affichées sont considérées comme provisoires et non contraignantes,** à moins que certaines informations soient expressément désignées comme contraignantes dans le cadre d'une fonction.

8. Conditions d'utilisation particulières et modifications apportées aux dispositions et aux fonctions

Certaines fonctions proposées par My BANK-now doivent faire l'objet d'un accord supplémentaire. BANK-now peut présenter ces fonctions au client par voie électronique, après connexion du client dans My BANK-now. Cela s'applique également aux adaptations ou aux compléments apportés aux présentes dispositions d'utilisation, aux guides, aux éventuelles instructions relatives aux précautions en matière de sécurité ou aux accords supplémentaires. Les fonctions sont autorisées dès que le client, le cas échéant, les a demandées avec succès et a accepté par voie électronique les dispositions correspondantes relatives aux fonctions. Les dispositions sont ainsi contraignantes pour le client. Les accords conclus électroniquement sont assimilés à des accords signés à la main. Les dispositions peuvent être imprimées et sont consultables dans My BANK-now ou sur le site Internet de BANK-now. BANK-now peut modifier à tout moment son offre de services.

BANK-now est autorisée à modifier à tout moment sans préavis les fonctions proposées par My BANK-now ou à les interrompre (en tout ou partie).

9. Prix, frais et conditions

Les prix appliqués pour l'utilisation de My BANK-now et des fonctions connexes proposées sont communiqués de manière appropriée. Une taxe sur la valeur ajoutée éventuellement due et d'autres taxes viennent en outre s'ajouter aux prix convenus. Les prix convenus sont facturés au client immédiatement, mensuellement, trimestriellement ou annuellement selon le choix de BANK-now.

S'agissant du transfert de données via Internet (y compris le roaming), les frais s'appliquent conformément au contrat avec l'opérateur de réseau concerné.

En raison de changements dans les conditions de marché ou les coûts, BANK-now est en droit de modifier à tout moment les conditions (prix, frais, réductions éventuelles, volume et modalités de la prestation des services) de My BANK-now et des fonctions connexes proposées. Les modifications sont communiquées préalablement et de façon adaptée. En l'absence de contestation écrite dans un délai d'un mois à compter de la communication, et dans tous les cas avec la première utilisation du service concerné, les modifications sont considérées comme approuvées. En cas de contestation, le client peut résilier immédiatement le service concerné par la modification dès qu'il en a été informé.

10. Protection des données et cookies

Les «conditions d'utilisation» et la «déclaration de protection des données» contenues sur le site Internet concerné s'appliquent.

A l'aide de cookies, BANK-now prélève des données individuelles sur le client et sur son utilisation de BANK-now, afin de continuer à améliorer les fonctions connexes proposées conformément aux besoins et aux intérêts des clients (p. ex. réparation plus rapide de défauts techniques, amélioration de la disponibilité des contenus, conseils et offres personnels pour l'utilisation des offres de BANK-now) et de détecter les éventuels risques en matière de sécurité. Cela permet à BANK-now d'identifier individuellement le client, en tant que personne. BANK-now peut transmettre de tels cookies à des sociétés du groupe UBS en Suisse.

BANK-now est autorisée à enregistrer les entretiens téléphoniques menés avec BANK-now.

11. Résiliation

Le client et BANK-now peuvent résilier avec effet immédiat l'utilisation de My BANK-now ou – si cela est proposé – de certaines fonctions offertes par My BANK-now.

I. Dispositions fonctionnelles

Les dispositions fonctionnelles qui suivent s'appliquent en plus des présentes dispositions générales.

12. Boîte de réception et fonction de messagerie

BANK-now et le client peuvent échanger des communications («**communications**») via la boîte de réception ou la fonction de messagerie, y compris des informations et des aides sur les produits et les services de BANK-now.

Au moment où il est possible d'y accéder électroniquement dans My BANK-now, les communications adressées au client sont considérées comme dûment parvenues à leur

destinataire. La responsabilité d'avoir pris connaissance en temps opportun des communications qui lui étaient adressées incombe ainsi entièrement au client.

Les communications adressées à BANK-now sont traitées **sans priorité particulière** par le service compétent de BANK-now **dans le cadre des opérations courantes** pendant les jours bancaires ouvrables et aux heures d'activité habituelles. En conséquence, **il ne peut être envoyé** à BANK-now **de communications urgentes ou soumises à une échéance** au moyen de la boîte de réception ou de la fonction de messagerie.

La possibilité de stocker les communications est limitée en temps et en volume et ne doit pas servir à s'acquitter, le cas échéant, d'obligations légales existantes en matière de conservation. BANK-now est réputée autorisée à effacer les communications, ouvertes ou non, qui ont plus de 15 mois ou qui dépassent un espace de stockage total maximal.

13. Distribution de correspondance et octroi de corporate actions – Instructions au format électronique

Avec une instruction correspondante et par les présentes conditions d'utilisation et les fonctions connexes proposées, le client autorise BANK-now – dans la mesure où cela est proposé – à distribuer au client **au format électronique** (p. ex. sous forme de documents bancaires numériques), via My BANK-now et les fonctions connexes proposées, la correspondance à transmettre par courrier selon les dispositions applicables à la relation bancaire (en particulier les extraits de compte, les confirmations ou les attestations) et d'autres documents conformément de la liste consultable séparément sur le site Internet de BANK-now (dénommés conjointement les «**documents**»). **Cela vaut pour l'ensemble des produits et services qui relèvent de la relation bancaire concernée, y compris les documents portant sur d'éventuels produits et services qui ne sont pas accessibles via My BANK-now, ainsi que les documents sur les relations bancaires, qui, selon les instructions en matière d'envoi, doivent être remis au client.** Dans le cas de la distribution par courrier d'un document concrètement désigné, BANK-now peut en exiger à tout moment une copie contre des frais appropriés pour le traitement.

Sur instruction du client ou dans des cas justifiés, BANK-now distribue à nouveau par courrier les documents à l'adresse indiquée. L'intervention peut se **répercuter sur les coûts.**

Les documents distribués par voie électronique ont les mêmes effets juridiques que ceux distribués par courrier et représentent l'original (ou l'original de copies ou de duplicatas distribués électroniquement, etc.).

Le client est tenu de vérifier soigneusement l'exhaustivité et l'exactitude des documents reçus. Les réclamations doivent être déposées immédiatement après la distribution des documents, au plus tard toutefois dans le cadre de l'usage commercial normal ou dans les délais impartis. Dans le cas contraire, les documents seront considérés comme approuvés.

Au moment où il est possible d'y accéder électroniquement via My BANK-now et les fonctions connexes proposées, un document est considéré comme dûment parvenu à son destinataire. La responsabilité d'avoir pris connaissance en temps opportun des documents qui lui étaient adressés incombe ainsi entièrement au client.

Aucun délai fixe n'a en principe été établi pour le stockage des documents distribués. BANK-now se réserve cependant le droit de limiter en temps et en volume la possibilité de stocker les documents distribués. Il est en outre explicitement prévu que le stockage dans My BANK-now ne doit pas être utilisé à des fins d'archivage compte tenu des exigences légales formelles imposées à des archives électroniques par le destinataire.